

## **1- MODALITES D'INSCRIPTION**

L'adhérent est considéré inscrit lorsque le dossier est complet au premier cours.

- **Les inscriptions se font en ligne** via notre site internet <http://temps-danse-asnieres.com> et notre partenaire technique Viviarto ([www.viviarto.com](http://www.viviarto.com))

Il vous faudra créer un compte utilisateur, et valider un moyen de paiement (CB, prélèvement ou chèque)

**En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement** allant à l'encontre des Conditions Générales d'inscription de l'école, **l'élève sera immédiatement facturé 6 € de frais de gestion sans recours possible.**

- **Les frais de costumes** seront demandés dès la date du spectacle connue et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.

- **Le certificat médical** obligatoire (- 3 ans). A défaut, l'adhérent reconnaît qu'il ne pourra mettre en cause l'association.

## **2- LES COURS**

- **L'accès au cours est uniquement permis aux adhérents ayant la tenue correspondant à leur cours :**

- **Classique** : justaucorps, collant, ½ pointes et/ ou pointes.

(A partir du cours d'Initiation, la tenue est imposée et sera indiquée par le professeur)

- **Modern Jazz** : haut et pantalon jazz, chaussures de jazz ou pédis ou chaussettes

- **Street Jazz** : T-shirt et bas de survêtement, baskets propres

- **La paire de baskets réservée au cours de danse** ne doit pas être utilisée en dehors des salles de danse.

- **Les cheveux doivent être attachés** pendant les cours (chignon pour le classique).

- Il est strictement **interdit de mâcher du chewing-gum en cours, et de porter des bijoux ou autres accessoires imposants.**

- **Les portables doivent être éteints pendant les cours.**

- **L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenus pendant ses activités.**

## **3- ORGANISATION DES COURS**

La cotisation annuelle due permet de suivre une trentaine de cours. Ce nombre peut être revu à la hausse sans frais supplémentaires pour l'adhérent.

En cours d'année, les salles et/ou les professeurs peuvent être indisponibles, l'association s'engage, sans garantie, à trouver une solution de remplacement, en fonction de la disponibilité des salles et des professeurs.

## **4- HORAIRES ET PRESENCES**

- Les salles sont mises à la disposition de l'association par la municipalité qui en fixe les horaires. L'adhérent s'engage donc à **être ponctuel** par respect pour le professeur et le travail des élèves.

- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association n'est engagée qu'au moment où l'adhérent est en cours avec son professeur.

- **La présence régulière** aux cours est vivement conseillée. **En cas d'absence**, prévenir le professeur concerné via la page Contact de notre site internet : [www.temps-danse-asnieres.com](http://www.temps-danse-asnieres.com).

Veillez noter qu'en cas d'absences répétées, l'élève sera considéré comme démissionnaire, sans qu'un remboursement ne soit accordé.

- **Les parents ne sont pas admis aux cours**

## **5- REMBOURSEMENT**

Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année.

## **6- MANIFESTATIONS**

L'association organise un **spectacle au Grand Théâtre d'Asnières** tous les 2 ans pour tous les élèves.

Pour les participants, **les répétitions générales sont obligatoires.**

- Les places sont numérotées et payantes.

- Les photos et vidéos ne sont pas autorisées pendant le spectacle de fin d'année.

L'association organise aussi des portes ouvertes au cours de l'année.

**IMPORTANT : En cas de non-respect de l'un des points du règlement, le professeur se réserve le droit de refuser la participation de l'élève au cours.**

Signature de l'élève

Signature des parents